



COMMISSION D'ENTRAIDE

PV DU LUNDI 12 FEVRIER 2024

Présidente : Martine DORS

Présents : Annie FAVIER, Philippe CONFERON

Excusé :

Ordre du jour

- 1- Renouvellement adhésion
- 2- Rappel des montants alloués
- 3- Aide aux joueurs blessés

Adhésion à la commission d'entraide

La date limite d'opposition au prélèvement étant fixée au 15 novembre (voir PV du mardi 17 octobre), deux clubs, F.C. Hautes Corbières et Espoir Club Coursanais ont fait le choix de ne pas cotiser. Ils ne bénéficieront pas d'allocation pour ses joueurs blessés.

Rappel des différents montants alloués

L'aide financière aux joueurs blessés

La commission continuera d'aider les joueurs blessés selon les mêmes modalités que les saisons précédentes (l'incapacité de travail est égale ou supérieure à un mois).

- | | |
|----------------------------|-----------|
| - Un mois allocation : | 80 euros |
| - Deux mois allocation : | 130 euros |
| - Trois mois allocation : | 200 euros |
| - Quatre mois allocation : | 280 euros |
| - Cinq mois allocation : | 340 euros |
| - Six mois allocation : | 400 euros |

DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

7 Rue Haute 11000 CARCASSONNE

Tél : 04 68 47 39 60 – Mail : secretariat@aude.fff.fr - site internet : aude.fff.fr
Association reconnue d'utilité publique – n° Siret : 31417707200035



Joueurs blessés

Dossiers traités ce jour :

Club de l'Etoile Sportive Arzenaise, joueur Thomas HUGONNET, montant alloué 165 euros du 11 décembre 2023 au 25 février 2024

Club du FC Alaric-Briolet, joueuse Marine FOURES, montant alloué 130 euros du 01 décembre 2023 au 02 février 2024

La Présidente,

DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

7 Rue Haute 11000 CARCASSONNE

Tél : 04 68 47 39 60 – Mail : secretariat@aude.fff.fr - site internet : aude.fff.fr
Association reconnue d'utilité publique – n° Siret : 31417707200035